

Nombre de membres :

En exercice : 34

Présents : 26

Pouvoirs : 6

Votants : 32

N°2019-20

Abstentions : 0

Exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze mars à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le huit mars deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Raoul Réchignac, Maryse Thomas, Luc Gabette, Alain Blond, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdaleina Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Patrick Gibaud, Richard Simonneau, Eric Dombay, Agnès Varachaud, Bruno Grancoing, Paola Gaboriau, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier, Christian Vignerie.

Suppléants présents : Stéphane Malivert.

Pouvoirs : Jean-Louis Clermont-Barrière à Patrick Gibaud, Albert Delhoume à Alain Blond, Marie-Laurence Morange à Dominique Germond, Daniel Desbordes à Sylvie Germond, Véronique Bindé à Louis Furlaud, Alain Perche à Paul Brachet.

Secrétaire de séance : Françoise Piquet.

Objet :

Admissions en non valeur

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que le comptable du trésor a transmis à la communauté de communes, une proposition d'admissions en non-valeur, concernant le budget annexe « Ordures Ménagères » pour un montant de 336 €, concernant les exercices budgétaires 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, décident d'admettre en non-valeur les créances du budget « Ordures Ménagères » pour un montant de 336 €.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le

Le Président

Le Président,